

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du vendredi 3 juillet 2020

Présents :

AKRAM Najib
BENHAMOU Éric
BENSALAH Abdelkader
BOULET Philippe
BOUZRAR Maryvonne
BRESSY France
CHEREAU Franck
COSTER Frederic
DALLERAC Francis

DELPEYROUX Pierre
DENANTE Pascale
DIDIER Francis
DUMONT Gamra
GAUTIER Christine
GOUTTENOIRE Corinne
LAUFFENBURGER Patrick
LAURENCE Bernardina
MAUNIT Xavier

MARMION Chantal
MECHAIN Georges
PERRONNET Dominique
SEVE Patrice
THILLIEZ Patrice
VENET Gilles

Membre de droit : CHARRE Dominique (DTN)

Absents Excusés :

METTLER Denis
CHEVALIER Michel
ALLIAN Anne Lise
BUI XUAN Yves
ORTEGA Raphaël
BELRHITI Catherine

Absents non Excusés :

PONTABRI Pierrette

Le Président ouvre la séance à 17h00.

Compte tenu du contexte sanitaire, la réunion se tient en visio-conférence.

1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 8 NOVEMBRE 2019

Le procès-verbal est proposé au vote du Conseil d'administration.

M. THILLIEZ s'abstient car il n'était pas présent à cette réunion.

Le procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 8 Novembre 2019 est adopté à la majorité.

2- SUJETS D'ACTUALITE PRESENTES PAR LE PRESIDENT

Le Président introduit ses propos devant les membres du conseil d'administration en renouvelant sa gratitude de se retrouver tous ensemble, après de longs mois suite à cette pandémie de Covid 19.

1. Cotisation fédérale :

La première action fédérale menée a été d'exonérer de la cotisation fédérale tous les clubs affiliés.

Suite à la non organisation de compétitions sur ces derniers mois, il a donc été décidé de faire un geste fort à l'attention des clubs.

La cotisation fédérale a déjà été versée aux Ligues Régionales par la fédération et aux organes déconcentrés.

Le coût est de 900 000€.

2. Campagne de rentrée pour les clubs :

La deuxième action a donc été d'élaborer une campagne de rentrée, à destination de tous les clubs, afin que ceux-ci puissent se relancer le plus vite possible et dans les meilleures conditions possibles.

Le coût représente environ 350 000 euros. Ils reçoivent en fonction de leurs disciplines un package approprié et personnalisé (affiches, flyers, X-banner).

L'impression est faite à ce jour, mais l'envoi ne sera pas effectué immédiatement. En ce sens que les années précédentes les kits licences (plus réduits donc) étaient envoyés au mois de juin pour arriver début juillet dans les clubs.

Cette année, l'envoi a été retardé pour la simple et bonne raison qu'à l'heure actuelle les clubs n'ont pas forcément réouverts.

L'envoi sera donc fait la dernière semaine d'août.

L'investissement doit être fait maintenant car l'année à venir sera la plus difficile. Pour la saison 2019-2020 il n'y a pas de crainte d'un bilan déficitaire, c'est la saison prochaine qu'il faut anticiper.

Une baisse des licences n'est pas à exclure et donc *de facto* une perte de recette. Une perte de 10% sur l'ensemble des licenciés est envisagée, mais ce n'est qu'un chiffre prévisionnel à l'heure actuelle.

Lors du conseil d'administration de fin octobre, la situation sera déjà beaucoup plus claire car l'état des lieux de date à date sera établi.

F. CHEREAU indique que concernant la région centre-val de Loire, toutes les cotisations ont effectivement bien été payées à ce jour.

C. GOUTTENOIRE prend la parole et se demande comment le paiement a été organisé par la fédération et qui a fourni le listing des clubs.

F. DIDIER précise qu'il a demandé aux présidents des ligues régionales de lui fournir la liste des clubs affiliés qui ont payés la cotisation fédérale de la saison précédente dans le ressort de la région.

Un réajustement est bien sur possible, en contact avec les ligues régionales.

F. DIDIER profite de ce temps de parole pour rappeler que certains présidents de ligues ont questionné la fédération sur la question de l'exonération des clubs non à jour de leur cotisation. Il rappelle aux administrateurs de la fédération que les statuts de la fédération indiquent que le président de la ligue régionale, après concertation avec le président du comité départemental (et éventuellement celui de la ZID), doit contacter par courrier le bureau exécutif de la fédération pour demander la rupture d'affiliation du club. La procédure est ensuite suivie par la fédération.

Dès lors, le paiement aux ligues concerne uniquement ce que les ligues ont déclaré.

X. MAUNIT demande si elle concerne uniquement les clubs déjà affiliés ou également les nouveaux clubs qui demanderont à s'affilier.

F. DIDIER indique qu'elle concernera tout le monde, tous les clubs même les nouveaux affiliés de la saison 2020-2021.

La date limite est le 31 août pour faire des réajustements.

P. DENANTE prend la parole et interroge F. DIDIER sur le budget, le réajustement de celui-ci et vers quels postes les répercussions seront les plus importantes.

F. DIDIER indique qu'ils travaillent dessus à l'heure actuelle. L'économie ne se fera pas sur un secteur particulier, mais tous les secteurs seront régulés.

Il utilise un exemple de recrutement au siège de la fédération. Il avait été prévu de faire une embauche au service comptabilité, notamment pour mettre en place le système de remboursement des notes de frais « Carlabella », mais finalement il s'agira d'un contrat en alternance.

3. Calendrier fédéral :

F. DIDIER s'assure premièrement que tout le monde l'a bien reçu.

Il précise que c'est un document évidemment provisoire, dans l'attente des différentes mesures du gouvernement concernant la reprise des sports de combats.

Si les autorisations ne sont pas accordées pour ces disciplines, le premier trimestre pourra de ce fait être modifié pour y intégrer les compétitions sans contact, de kata donc.

Il y a beaucoup de dates qui ont été décidées à l'INJ car cet équipement est géré par la fédération française de judo. Mais pour ce qui concerne les salles de la ville de Paris, les réponses arrivent au compte-gouttes. Raison pour laquelle sur le calendrier plusieurs salles sont indiquées par compétition, pour anticiper toute décision de la ville.

4. Tokyo 2020 :

Le président précise que les Jeux ne sont pas annulés mais bien reportés à 2021.

Le TQO est donc soumis à l'attente de la décision du COJO concernant l'organisation ou non de ces Jeux en 2021.

Le climat actuel est instable au regard de la pandémie, donc la prudence est de mise.

Le TQO a été reporté aux 11,12 et 13 juin 2021.

Pour le TQO devant avoir lieu cette année, le nombre de billets vendus était d'environ 8500 billets pour trois jours. La problématique pour l'année suivante est le calendrier. En 2020, les

dates étaient les 8/9 et 10 mai, ce qui correspondait à un week-end de jours fériés, propice à attirer du public, des déplacements pour les clubs etc.

Dès lors, l'organisation du TQO à Bercy en 2021 est impossible car peut très vite sembler vide même si la fédération vend environ 4000 billets par jour.

L'Agence a confirmé le maintien de la subvention accordée aux fédérations organisatrices de TQO (250 000 € en l'espèce), tout comme celles de la région (200 000€).

Quand la décision d'annuler le TQO a été prise, la France se situait dans l'état d'urgence sanitaire, ce qui a permis de rompre le contrat sans pénalité avec l'AccorHotels Arena.

Aujourd'hui la question de la salle est résolue puisque le TQO, s'il a lieu, se déroulera à la salle Pierre de Coubertin, à Paris.

Le budget d'1 million 7 a été réduit à 1 million 2.

Tout ce qui avait été engagé avec l'hôtellerie le reste puisque le groupe Accor s'occupe de « transférer » les réservations dans des établissements du groupe, proches de Coubertin cette fois.

Pour le TQO, l'investissement pour la fédération est de 300 000€.

X. MAUNIT souhaite savoir quel est le budget de la réservation pour Coubertin.

F. DIDIER indique que le prix est très en-dessous de la réservation pour l'Arena, de 30 000€/jour à l'Arena, on passe à 5000 ou 6000€ environ par jour.

De plus, la fédération mondiale (WKF) a été informée que le TQO 2021 se ferait aux conditions de la fédération française, et donc que les billets d'avions et autres frais concernant les administrateurs de la WKF seraient à leur charge et non à celle de la FFK.

5. Actualités internationales/ Open de Paris :

L'Open de Paris 2021 a été mis sur le calendrier fédéral, mais il ne s'agira plus d'une compétition incluse dans le circuit League 1.

Cette volonté s'explique par l'analyse du nombre d'inscrits dans les compétitions League 1 : à l'Open de Paris le taux de remplissage des catégories, 64 athlètes maximum, était de 100%), mais ensuite sur les compétitions suivantes le taux d'inscription a chuté.

Ceci s'explique par le fait que plus les athlètes approchent du TQO plus ils se concentrent sur cet événement et moins ils participent aux League 1.

De plus un autre souci soulevé par la FFK est la volonté de la WKF de passer les droits d'inscriptions pour les athlètes de 75 à 100€.

La FFK est plutôt favorable à une organisation indépendante de l'Open International de Paris permettant ainsi de fixer elle-même le montant du droit d'inscription.

Ainsi, avec par exemple une inscription à 30€, ceci serait plus attractif pour les clubs français notamment, et de plus le reversement de l'intégralité des droits d'inscriptions dans les primes aux athlètes permettrait également d'attirer tous les athlètes.

6. Innovations technologiques :

F. DIDIER travaille aux côtés de B. VERFAILLI sur une réforme de l'arbitrage.

L'idée générale est que l'arbitre central détient le rôle central, il régule le combat. Les juges donnent uniquement les points.

Autre modification : réduire les temps d'arrêts, lors des temps d'accrochages par exemple.

Concernant les sorties, il faut que les deux pieds soient dehors pour valider une sortie. La règle à l'heure actuelle est incompréhensible.

Il faut donc simplifier et moderniser.

Sur le décompte des points, un travail est engagé avec un laboratoire d'objets connectés. L'idée est de créer des bracelets connectés à mettre à disposition des juges assis. Ceci permettrait de renforcer la sécurité des décisions et de réduire les temps d'arrêts.

F. CHEREAU demande au Président si une date de mise en application de ce processus est déjà choisie.

La réponse est une mise en application pour l'Open de Paris, qui sera la date de l'expérimentation.

Une seconde question de F. CHEREAU est relative au fait de savoir si les autres nations souhaitent également se retirer de ce circuit Premier League ou pas.

F. DIDIER répond qu'il s'agit là du choix personnel de chaque fédération nationale.

P. THILLIEZ s'interroge sur l'impact que cette décision pourrait avoir sur les licenciés français.

F. DIDIER répond alors que la compétition de l'Open de Paris n'est pas retirée, seul le statut Premier League disparaît, pas la compétition en tant que telle.

De plus, les règles vont s'assouplir à propos des conditions de participations, permettant à d'avantages de sportifs de participer.

7. Base de données fédérale :

F. DIDIER rappelle qu'à l'heure actuelle la base de données est développée avec Orange Business Services.

Le début de saison a été marqué par une panne catastrophique entraînant 10 jours d'interruptions de service.

Ce service coûte 150 000€ de base plus tous les services/ajouts facturés, ce qui arrive à une facture annuelle d'environ 200 000€.

De là est née la volonté de la fédération de disposer de sa base de données indépendante.

La fédération travaille activement sur la question, et a embauché un directeur des systèmes d'information pour développer le programme en question.

Pour éviter tout problème au lancement, la décision a été prise de reporter d'un an le lancement de cette base de données (rentrée 2021).

La mission du DSI est en premier lieu de mettre en place la base de données et ensuite de gérer tous les dysfonctionnements informatiques internes à la fédération.

En effet, tous les services ne travaillent pas ensemble sur les mêmes bases, les mêmes logiciels. Il fallait donc harmoniser les différents services et avoir également un contact unique avec les différents prestataires.

X. MAUNIT demande quel est le risque qu'encourt la fédération à ne plus travailler dans le cadre du contrat défini.

F. DIDIER précise que la fédération ne souhaite tout simplement pas renouveler le contrat étant donné que le prestataire n'a pas respecté les termes de l'ancien.

Concernant les indemnités, F. DIDIER précise qu'elles étaient dérisoires et qu'elles n'ont pas été acceptées afin de ne surtout pas clore le dossier.

G. VENET s'interroge sur l'extrême lenteur des délais d'inscription sur le logiciel compétition, sujet très souvent remonté.

F. DIDIER rappelle que désormais le poste de DSI est également là pour ce genre de questions, il s'agit d'une de ses missions.

8. Programme informatique des compétitions :

Dans les fonctionnalités du logiciel compétition, il va être ajoutée la possibilité pour un coach et lors d'une compétition, d'accéder à la pyramide d'une catégorie de poids sur smartphone.

Il aura accès aux informations concernant son sportif donc, le numéro du tatami, l'heure du passage etc.

Il s'agira tout à la fois d'offrir un service supplémentaire aux coaches, aux clubs et également de désengorger la table centrale, déjà débordée à chaque compétition.

3- INTERVENTION DU DTN

Monsieur CHARRE souhaite s'exprimer devant le Conseil d'administration à propos du sport de haut niveau, de l'équipe de France, du PSF (Projet Sportif Fédéral) reçu par l'Agence du sport et des informations sur les stages pouvant être mis en œuvre à partir de la rentrée au sein des Ligues.

Pendant le confinement, chaque sportif de l'équipe de France avait sept temps de travail, disposés de la manière suivante :

- 3 entraînements individuels par visio-conférence
- 3 entraînements de prépa physique
- 1 entraînement collectif par visio-conférence

Un calendrier a été réédité, composé de stages principalement puisqu'il n'y a plus de compétitions internationales de référence.

Entre le 14 juillet et le 31 août prochain, il y aura 8 stages, tous à Montpellier, puis 6 stages d'ici la fin de l'année.

Tout ceci est intéressant dans l'optique du TQO puisque le DTN devra désigner le représentant français.

Pour rappel, la qualification pour les Jeux de Tokyo se fait soit à la standing soit par le TQO. A l'heure actuelle, Steven DA COSTA est le seul qualifié, mais deux sportives peuvent potentiellement le rejoindre car bien classées (Gwendolyne PHILIPPE et Leila HEURTAULT). Toutefois, une seule pourra prétendre à la sélection directe puisqu'elles sont dans la même catégorie.

Concernant le TQO, la DTN devra donc effectivement potentiellement choisir un représentant.

Dès lors l'observation et l'évaluation que feront les entraîneurs nationaux de tous les sportifs dans l'ensemble des stages sera décisive.

Pour conclure cette intervention sur l'aspect du sport haut niveau, le DTN indique qu'il va demander au Bureau Exécutif que Yann BAILLON soit nommé Directeur de la Performance et du Haut niveau (actuellement Directeur des Equipes de France). Ceci conduirait Yann BAILLON à étendre ses compétences en matière de détection, et celles qui tiennent à l'élaboration des PSF et un lien avec l'équipe médicale de l'Equipe de France.

Le second point abordé par Monsieur CHARRE est le sujet de l'Agence Nationale du Sport, remplaçant à titre de rappel le CNDS.

Le président de l'ANS va devoir changer puisque nommé Premier Ministre ce matin même (Jean CASTEX).

A propos de Paris 2024, Monsieur CHARRE évoque les différents points des difficultés financières rencontrées à l'heure actuelle. Il y a notamment une remise en cause totale du stade olympique qui devrait se faire entre le Trocadéro et le Champs de Mars, devant accueillir les sports additionnels. De ce fait la discussion des sports additionnels refait surface au sein même de Paris 2024, avec une dimension économique de la programmation de ces sports additionnels. La discussion est importante pour la fédération puisque comme déjà évoqué, le karaté n'est pas une discipline avec un coût important.

Monsieur CHARRE souhaitait surtout parler des crédits de l'ANS, qui ont remplacé les crédits du CNDS. La campagne 2020 de ces crédits a débuté le 4 mars 2020.

La somme allouée été à cette date de 798 000 euros.

Il y avait deux contraintes :

- Il fallait donner 86 000€ à l'outre-mer ;
- Il fallait donner une somme minimale aux clubs, qui ne pouvait être inférieure à ce qui avait été donné l'année dernière, auxquels il fallait rajouter 50 340€. Ce qui faisait une augmentation assez notable aux clubs.

Pour information, cette somme de 798 000€ est celle qui avait été donnée au karaté l'année dernière.

Première information, le karaté n'a jamais été bon sur les crédits du CNDS puisque en reprenant tous ces dossiers, Monsieur CHARRE a pu analyser que depuis 2015 le CNDS avait perdu 12% de crédit mais la FFK 22%.

La raison de cette baisse des crédits est liée au fait que nous n'avons pas assez de demandes.

Dès lors, un courrier de demande de dérogation a alors été envoyé au Directeur Général de l'ANS, pour ne pas allouer la somme de 50 340€ aux clubs.

Aujourd'hui il n'y a que 2,5% des 5000 clubs de la fédération qui touchent des aides parce qu'ils en demandent, les autres n'en demandent pas. Avec la somme des 50 340€, la fédération passera à peine le seuil des 3% de clubs bénéficiaires. L'effet escompté de se rapprocher des clubs, tel que préconisé par l'Agence n'est donc pas atteint.

Une réponse a été formulée le 28 mai 2020 dans laquelle la demande de dérogation a été écartée.

Le travail fait a donc été celui demandé par l'Agence, qui finalement se révèle très insatisfaisant.

De tout cela il faut retenir que la fédération a bien distribué au total des ligues et comités y compris de l'outre-mer 415 000€, au total des clubs 382 000€.

Pour les clubs, dans certaines régions la fédération est allée jusqu'à subventionner 100% des demandes.

La synthèse de la campagne est qu'il y a eu 196 demandes acceptées et 2 demandes refusées, essentiellement parce que les dossiers étaient véritablement creux. Il y a eu 21 dossiers qui ont fait des erreurs dans la constitution des dossiers mais tout a été recadré.

Désormais l'ANS va procéder aux vérifications des chiffres et du respect des sommes globales allouées, et ensuite assurer une mise en paiement d'ici le mois d'août ou de septembre. C'est l'ANS qui elle-même enverra les notifications d'acceptation ou de refus.

Dans les 6 mois suivants la clôture de l'exercice, chaque association devra poster sur le site moncompteasso, les éléments permettant de montrer que les activités pour lesquelles une demande de financement a été opérée et un financement accordé ont bien été réalisés conformément à l'objectif pour lequel la subvention a été demandée.

P. THILLIEZ prend la parole pour demander à Monsieur CHARRE s'il sait quels dossiers ont été refusés, ce à quoi ce dernier répond à l'affirmative mais rien ne sera dit ici.

Monsieur CHARRE conclut son intervention en évoquant l'activité de la Direction Technique qui va permettre aux entraîneurs nationaux de se rendre dans les régions, comme souhaité par les élus suite à l'absence de compétitions internationales.

Il va y avoir deux activités :

- Des activités de détection. Elles concernent des catégories allant de Benjamin 2 à Cadet 2. Alexandre BIAMONTI et Franck BISSON vont se déplacer dans les Ligues. Les présidents de Ligue et les DTR vont recevoir un courrier daté du 30 juin du DTN sur ce sujet.
- Des actions moins ciblées en âge, qui concernent tous les karatékas pas nécessairement des compétitions, programmées par les entraîneurs nationaux directement. Là aussi ça se passera au sein des Ligues.

Monsieur SEVE questionne le DTN sur les préconisations prise lors des stages de masse.

Monsieur CHARRE répond que premièrement les stages sont programmés à la rentrée et donc que la DTN suit scrupuleusement les informations du gouvernement sur les consignes sanitaires, et que deuxièmement il n'y a pas de stages avec contact pour l'instant.

Monsieur Franco ROMAN prend la parole pour préciser que pour les Sportifs de Haut Niveau les regroupements et les sports de contact sont à nouveau autorisés. Il y a simplement une lourdeur dans la mise en œuvre, il faut s'assurer que les sportifs ne soient pas porteurs du virus et qu'ils aient une bonne condition physique.

4- INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL

Monsieur Francis DALLERAC revient sur le fait que la fédération a dû s'adapter financièrement à la pandémie de Covid 19, notamment du fait que plusieurs dépenses n'ont pas été effectuées suite à l'annulation des compétitions.

Le Trésorier reprend les prévisions budgétaires énoncées par le Président et évoque quant à lui que l'essentiel est d'être à l'équilibre à la clôture du bilan. S'agissant du résultat, il faut rester prudent.

Il faut rester très vigilant sur certaines lignes budgétaires de la DTN, notamment sur l'aspect des fonds dédiés.

Le budget prévisionnel était basé sur 244 000 licenciés et la saison devrait se clôturer avec un chiffre aux alentours de 240 000 licenciés.

5- VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT

Monsieur GRUMIC prend la parole pour évoquer le sujet des directives ministérielles adressées aux fédérations à la suite de la Convention nationale sur la prévention des violences sexuelles dans le sport, organisée par le Ministère le vendredi 21 février 2020.

Dans cette directive, le sujet principal est l'obligation désormais pour les fédérations de réaliser un contrôle d'honorabilité envers tous les encadrants au sein du club et également tous les dirigeants (clubs, organismes déconcentrés, fédération).

Ce contrôle aura lieu au moment de la prise de licence et sera fait par l'Etat, qui a un système informatique auquel la fédération devra fournir un fichier précis concernant ces personnes.

La mise en place est compliquée car les renseignements demandés par l'Etat ne correspondent pas aux informations que l'on demande à nos licenciés.

La fédération mobilise les services concernés afin que ce système soit mis en place très prochainement.

P. THILLIEZ souhaite intervenir et préciser que pour son cas dans l'Eure, certains clubs étaient déjà pilote d'une telle opération. En résultat dans l'Eure sur les 12 clubs qui ont été concernés, environ 70% des encadrants n'ont pas répondu.

E. BENHAMOU quant à lui s'interroge si ce contrôle d'honorabilité ne peut pas être satisfait tout simplement avec un certificat de casier judiciaire vide.

M. GRUMIC répond par la négative en précisant que ce qu'il va se passer c'est que la fédération sera obligée de transmettre un fichier où seront présents tous les dirigeants et tous les encadrants et le contrôle d'honorabilité sera fait par l'Etat. Ensuite la fédération aura un retour uniquement sur les personnes qui auront potentiellement une interdiction d'encadrement etc.

6- ASSEMBLEES GENERALES ELECTIVES DANS LES ORGANISMES DECONCENTRES

Monsieur DIDIER rappelle que les mandats des membres des comités directeurs dans les organismes déconcentrés et celui de représentants des clubs arrivent à expiration.

Il y aura donc deux votes dans les assemblées générales électives des organismes déconcentrés.

Il est rappelé que le mandat du comité directeur des organismes déconcentrés expire au plus tard le 31 octobre, et que s'agissant des assemblées électives relatives à l'élection des représentants des clubs, ces derniers doivent être élus entre le 1^{er} juin 2020 et le 31 août 2020.

S'agissant des Ligues Régionales, tous les votes seront clôturés au 31 octobre.

7- DATE DE LA PROCHAINE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET DE LA REUNION DES PRESIDENTS DES ORGANISMES DECONCENTRES

L'Assemblée Générale aura lieu le 28 novembre 2020 et le 29 novembre tous les présidents des organismes déconcentrés seront conviés pour un séminaire, qui remplace donc le colloque de la rentrée ayant lieu les autres années à Montpellier.

Le prochain conseil d'administration est le 11 septembre en visio-conférence et le 30 octobre en présentiel.

8- ETAT DES LICENCES

Monsieur DIDIER évoque ici un état des licences à 241 153, ce jour.

9- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DIDIER indique au conseil d'administration qu'une nouvelle personne souhaite former une nouvelle commission de Tai Jutsu, Monsieur BISONI en prend la présidence.

La liste proposée par Monsieur BISONI est validée à l'unanimité.

Monsieur COSTER demande si la fédération a des informations sur la reprise des sports de combats.

Monsieur DIDIER indique ne pas avoir d'informations à ce sujet et donc le fait que la fédération est dans l'attente.

Monsieur THILLIEZ voudrait savoir si on a une idée des tendances sur la reconduction des équipes à la tête des organismes déconcentrés, ou sur la mise en place de nouvelles équipes.

Monsieur BOULET répond qu'il est encore trop tôt à ce jour, il n'y a pas eu encore assez d'élections.

Aucune remarque ou question diverse n'étant formulée, la réunion du Conseil d'administration se termine à 19h30.

Le Président
Francis DIDIER

Le Secrétaire Général
Philippe BOULET